RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2027

La tenue du débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la commune.

Ce débat instauré par la loi du 6 février 1992, s'inscrit désormais dans le cadre des articles L. 1612-26 et L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les éléments développés visent à informer le Conseil Municipal de l'évolution de la situation financière de la commune au travers d'une présentation d'hypothèses relatives aux choix budgétaires pour 2027 pour le budget principal et les budgets annexes comportant notamment les investissements pluriannuels envisagés. Un point sur la dette et le personnel communal est également présenté.

Le Rapport d'Orientations budgétaires n'a pas de caractère décisionnel, il donne lieu à une délibération qui prend acte de la tenue du débat permettant ainsi au Préfet de constater le respect de la loi.

Table des matières

I. LES ORIENTATIONS 2027 (exprimé en €) 3

1.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 3

1.1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET LEUR EVOLUTION 3

1.1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET LEUR EVOLUTION 6

1.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 10

1.2.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 10

1.2.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 11

1.2.3. LE FINANCEMENT 12

II. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DE LA DETTE (exprimé en €) 14

2.1. TABLEAU DE BORD ET DESENDETTEMENT 14

2.2. LES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE 15

2.2.1. DETTE PAR TYPE DE TAUX 15

2.2.2. DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE (DITE GISSLER) 16

2.2.3. PROFIL D'EXTINCTION 17

III. LES BUDGETS ANNEXES 18

I. LES ORIENTATIONS 2027 *(exprimé en €)*

1.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET LEUR EVOLUTION

Population totale : 37 109 habitants

Les recettes de fonctionnement sont anticipées avec prudence en augmentation de 1,12 % entre le BP 2026 et le BP 2027.

Années	Recettes de fonctionnement	En euros par habitant
BP 2026	55 773 265	1 503
BP 2027 *Prévision*	56 400 000	1 520

- **Produits de la fiscalité directe** :

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

Soit une évolution globale du produit de 2,07 % qui résulte de notre hypothèse d'évolution des bases. Les taux de la fiscalité directe seront maintenus constants.

CFU 2025 *Réalisé*	Notifié 2026	BP 2027 *Prévision*
37 322 126	37 326 376	38 100 000

L'évolution des bases :

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe. Une évolution prudente de nos bases, de l'ordre de 2% est envisagée.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : Taux TH = 13,46 %

Année	Base nette THRS	Produit THRS	Taux THRS
BP 2026	24 800 000	3 339 561	13,46%
BP 2027 *Prévision*	25 300 000	3 400 000	13,46%

L'évolution des taux et des produits :

Majoration TH sur les résidences secondaires : Taux = 60 %

Année	Base nette MTHRS	Produit MTHRS	Taux MTHRS
BP 2026	23 200 000	1 876 216	60%
BP 2027 *Prévision*	23 400 000	1 900 000	60%

Taxe foncière propriété bâtie : Taux FB = 38,81 %

Année	Base nette TFB	Produit TFB	Taux TFB
BP 2026	82 500 000	32 031 833	38,81%
BP 2027 ***Prévision***	84 300 000	32 700 000	38,81%

Taxe foncière propriété non bâtie : Taux FNB = 41,39%

Année	Base nette TFNB	Produit TFNB	Taux TFNB
BP 2026	190 000	78 000	41,39%
BP 2027 *Prévision*	190 000	78 000	41,39%

- **Produits de la fiscalité indirecte :**

La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au chapitre 73 autres que la fiscalité directe (la taxe sur l'électricité, les droits de mutation…).

CFU 2025 *Réalisé*	**BP 2026**	**BP 2027** *Prévision*
7 251 273	6 339 286	6 300 000

A titre indicatif, les droits de mutations se sont élevés à 4 300 000 € en 2025. Ils sont prévus à 3 500 000 € au BP 2026 et anticipés pour le même montant au BP 2027.

- **Dotations :**

Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

CFU 2025 *Réalisé*	**BP 2026**	**BP 2027** *Prévision*
6 152 128	6 040 838	6 000 000

Une particulière vigilance est portée sur ce point.

Le projet de loi de finances pour 2027 prévoit, dans son article 37, l'instauration d'une contribution progressive des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'effort budgétaire (CPEB).

Un amendement de suppression de cet article 37 a été déposé par le Député Maire. Cette suppression a été adoptée en séance publique par l'Assemblée Nationale le 19 octobre 2026.

Selon nos simulations, cette contribution représenterait pour la Commune une charge estimée à 1 038 141 €.

Cette suppression demeure toutefois sous réserve de l'issue définitive de l'examen parlementaire du projet de loi de finances pour 2027.

- **Autres recettes :**

Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles.

CFU 2025 *Réalisé*	BP 2026	BP 2027 *Prévision*
9 783 715	6 066 765	6 000 000

A titre indicatif, les cessions foncières se sont élevées à 3 200 000 € en 2025.

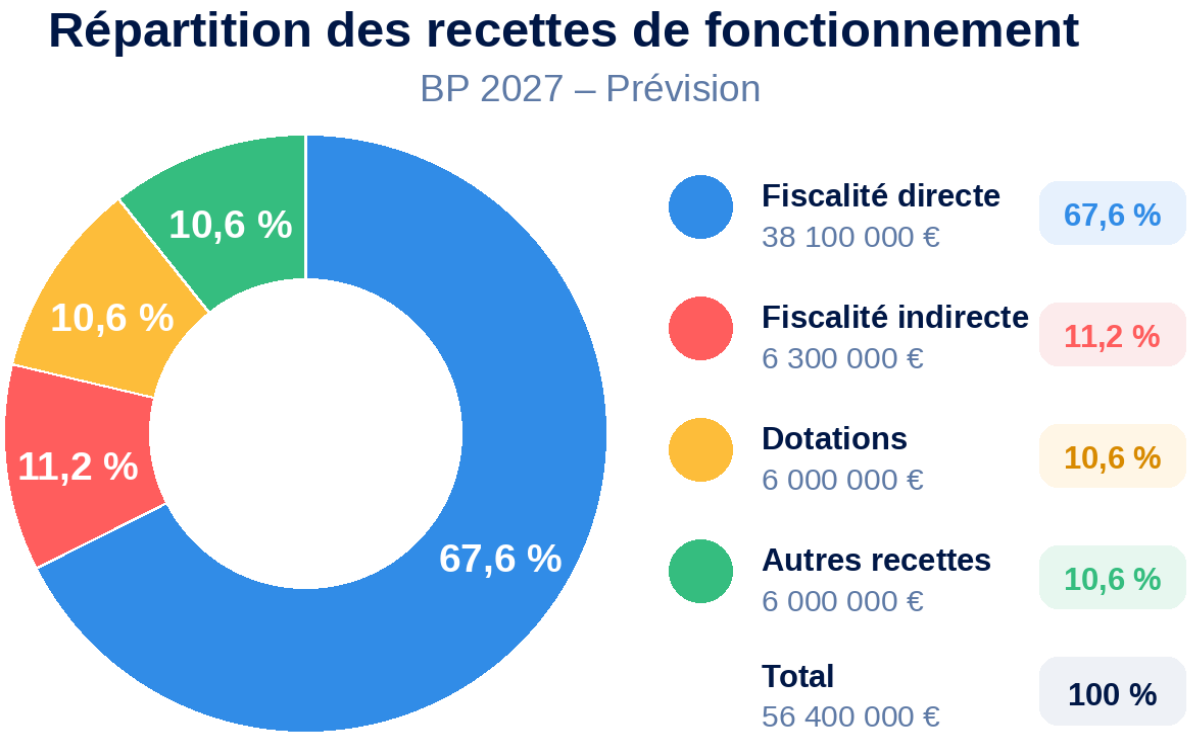

1.1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET LEUR EVOLUTION

Elles sont estimées avec sincérité en évolution de 2 %.

Années	Dépenses de fonctionnement	En euros par habitant
BP 2026	49 488 673	1 334
BP 2027 *Prévision*	50 500 000	1 361

Les principales dépenses de fonctionnement :

- **Charges de personnel** :

Imputées au chapitre 012, elles comprennent notamment :

- Les rémunérations du personnel de la collectivité (rémunérations nettes et charges sociales),
- Les charges sociales patronales liées aux rémunérations : cotisations de sécurité sociale, cotisations de congés payés, supplément familial, versement aux mutuelles, cotisations aux caisses de retraite, œuvres sociales,
- Les charges relatives au CNFPT au titre de la formation et au Centre de gestion au titre des conventions conclues avec la collectivité (socle commun, ACFI),
- Les frais liés à la médecine du travail et les honoraires des médecins agréés,
- Les primes d'assurance du personnel statutaire,
- La prise en charge partielle des titres d'abonnement au transport en commun,
- La participation aux titres-restaurant ainsi qu'à la protection sociale complémentaire au titre de la prévoyance et de la santé, notamment dans le cadre de l'adhésion à un contrat de groupe,
- Le remboursement à la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans le cadre de la mise à disposition de services.

CFU 2025 *Réalisé*	**BP 2026**	**Voté 2026**	**BP 2027** *Prévision*
25 237 165	26 833 810	27 333 810	28 200 000

Au budget 2027, elles sont prévues en évolution de 3,17 % par rapport au voté 2026.

L'année 2027 sera marquée par une série d'augmentations réglementaires :

- La troisième année d'augmentation de 3 points du taux de contribution employeur pour le financement de la CNRACL portant ce taux à 40,65%, surcoût : 400 000 €.
- L'évolution du taux de cotisation à l'IRCANTEC : 50 000 €,
- L'augmentation de l'indemnité différentielle en année pleine, consécutive à la revalorisation du SMIC au 1er juin 2026 : 150 000 €.

À ces évolutions s'ajoutent plusieurs mesures et charges spécifiques, notamment :

- Une deuxième phase de revalorisation du RIFSEEP, souhaitée par la municipalité, étendue à la catégorie B, estimée à 186 000 €.
- Les dépenses liées à l'organisation des élections présidentielles et législatives.

En matière d'effectifs et d'organisation du temps de travail :
Dans la perspective de 2027, la collectivité a engagé une réflexion sur le temps de travail afin de prévoir de nouveaux cycles hebdomadaires et des aménagements applicables au 1er janvier 2027, sous réserve de l'accomplissement de la procédure requise, notamment la consultation du Comité social territorial (CST) et la délibération du Conseil Municipal.

- **Charges à caractère général** :

Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

CFU 2025 *Réalisé*	**BP 2026**	**BP 2027** *Prévision*
9 630 272	10 571 800	9 500 000

Pour raisonner à périmètre constant, il convient de retraiter l'inscription au BP 2027.

En effet, en 2027, ce compte ne supportera plus le coût du marché public passé avec ODEL VAR pour la gestion des crèches (-800 000 €), ni celui de la Vague Classique (-500 000 €).

- **Atténuations de produits :**

Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée).

CFU 2025 *Réalisé*	**BP 2026**	**BP 2027** *Prévision*
584 326	5 464 374	5 950 000

Pour 2027, elles se décomposent ainsi :
- **Attribution de compensation versée à TPM** : 4 242 217 €
- **Pénalités SRU** : 1 700 000 €

Sur ce point, il convient de souligner que la Commune prévoit en 2027, en section d'investissement, le versement aux bailleurs sociaux de subventions à hauteur de 1 300 000 €.

La contribution financière imposée par la Loi SRU s'établira donc à 3 000 000 € pour ce seul budget 2027.

- **Intérêts de la dette** :

Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les intérêts courus non échus (ICNE) sont également compris dans ce montant.

CFU 2025 *Réalisé*	BP 2026	BP 2027 *Prévision*
1 244 915	1 417 706	1 400 000

- **Autres dépenses :**

Les subventions aux associations et établissements publics sociaux

Elles comprennent notamment les charges de gestion courante, les charges exceptionnelles, les dotations aux provisions. La volonté municipale est de maintenir le niveau des subventions aux associations.

CFU 2025 *Réalisé*	BP 2026	BP 2027 *Prévision*
6 060 920	5 218 689	5 450 000

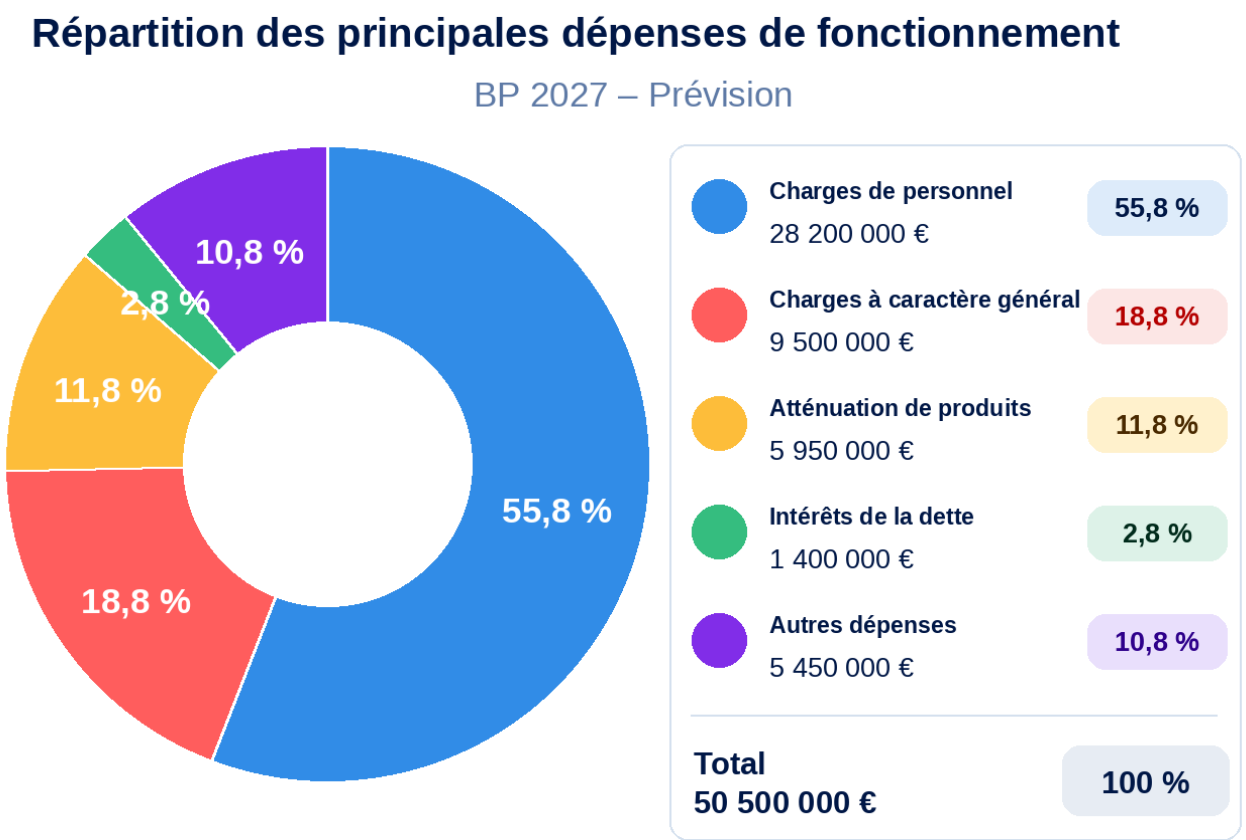

Selon ces anticipations, sous réserve des arbitrages en cours, l'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif (BP) 2027 devrait permettre de dégager une épargne brute de l'ordre de 5 900 000 €.

Le résultat 2026, déterminé avec le vote du prochain compte financier unique (CFU), complétera cette ressource orientée en priorité au financement de l'investissement.

1.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1.2.1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Ce programme d'investissement récapitule les principales opérations d'investissement. Il ne préjuge pas des arbitrages en cours qui seront soumis au vote lors de la préparation budgétaire.

	2027	2028	2029
Bibliothèque	2 450 000	925 000	
Toiture palais des sports de la Coudoulière	2 200 000	810 000	
AJIR	1 000 000	235 000	
Cantine Jaumard	350 000	700 000	
Cantine Faraut (plancher cuisine)	560 000	240 000	
Collégiale parvis	35 000	965 000	
Pont routier du Gaou + Quai des pêcheurs	55 000	1 089 000	
Rénovation énergétique des écoles (1)	125 000	1 000 000	1 000 000
Climatisation des réfectoires des écoles (2)	500 000		
Sastre Club House	170 000	70 000	
Cimetière Reynier *(mur)*	150 000		
Piscine municipale – Contrat de concession (3)		1 000 000	2 000 000
Acquisitions foncières	1 500 000	700 000	
Réhabilitations, gros entretiens, divers bâtiments	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Subventions aux logements sociaux	1 300 000	400 000	300 000
Attribution de compensation	2 533 134	2 533 134	2 533 134
TOTAL	**16 928 134**	**14 667 134**	**9 833 134**

(1) Programmation évaluée à 1 000 000€ par an en moyenne
(2) Réflexion en cours pour inscrire ce projet au budget de la Caisse des Ecoles
(3) Désignation en 2027 d'une assistance à maîtrise d'ouvrage

1.2.2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **FCTVA :**

Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes.

Depuis le 1er janvier 2015, la Loi de Finances a porté ce taux à 16,404 %.

CFU 2025 *Réalisé*	**BP 2027** *Prévision*
3 456 783	1 500 000

- **Subventions perçues :**

Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement.

Le montant du BP 2027 correspond aux demandes de subventions en cours d'instruction chez nos partenaires :

CD83 – Bibliothèque 400 000 € *(2e tranche)*,
CD83 – Fonds d'Investissement Communal – Cantine Jaumard 50 000 €,
CD83 – Toiture Palais des Sports 400 000 €,

Région – Toiture Palais des Sports 200 000 €.

CFU 2025 *Réalisé*	**BP 2027** *Prévision*
3 385 566	1 050 000

- **Taxe d'urbanisme :**

Cette recette regroupe les taxes d'urbanisme perçues par la collectivité, notamment la taxe d'aménagement.

CFU 2025 *Réalisé*	**BP 2027** *Prévision*
198 847	200 000

- **Cessions foncières :**

Produits des ventes de biens immobiliers du domaine privé prévus pour abonder les recettes d'investissement.

CFU 2025 *Réalisé*	**BP 2027** *Prévision*
3 163 500	1 300 000

- **Emprunts :**

Emprunts réalisés ou prévus pour financer les investissements.

L'emprunt prévisionnel de 2027 résultera des arbitrages budgétaires en cours. Il sera compris entre 3 800 000 € et 5 000 000 €.

CFU 2025 *Réalisé*	**CFU 2026**	**BP 2027** *Prévision*
5 000 000	3 800 000	A définir

1.2.3. LE FINANCEMENT

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement.

	BP 2027
FCTVA	1 500 000
Produit de cessions	1 300 000
Subventions perçues	1 050 000
Taxe d'urbanisme	200 000
Emprunts	A définir

Sous réserve des arbitrages en dépenses, l'équilibre de ce tableau de financement sera assuré par l'intégration des résultats 2026 au budget supplémentaire (BS) 2027 et l'inscription de l'emprunt prévisionnel.

Répartition du financement de l'investissement

BP 2027 – Hors emprunt

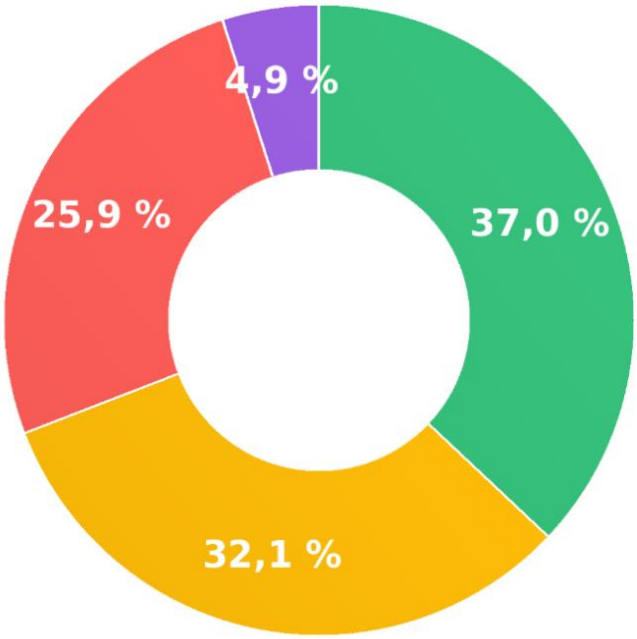

FCTVA 1 500 000 €	37,0 %
Produit de cessions 1 300 000 €	32,1 %
Subventions perçues 1 050 000 €	25,9 %
Taxe d'urbanisme 200 000 €	4,9 %
Total (hors emprunt) **4 050 000 €**	100 %

II. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DE LA DETTE *(exprimé en €)*

2.1. TABLEAU DE BORD ET DESENDETTEMENT

Eléments de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2026	Variation
Dette globale est de :	46 727 979,16	45 867 323	⇩
Taux moyen s'élève à :	2,80 %	2,83 %	⇨
Durée de vie moyenne est de :	7,20 ans	6,97 ans	⇩

Les emprunts sont répartis auprès de 10 établissements prêteurs.

En 2026, sur les 4 800 000 € initialement prévus, la commune a contracté un emprunt de 3 800 000 € auprès du Crédit Mutuel, à taux fixe de 3,90 % sur 20 ans. Soit un emprunt inférieur de 1 000 000 € en 2026.

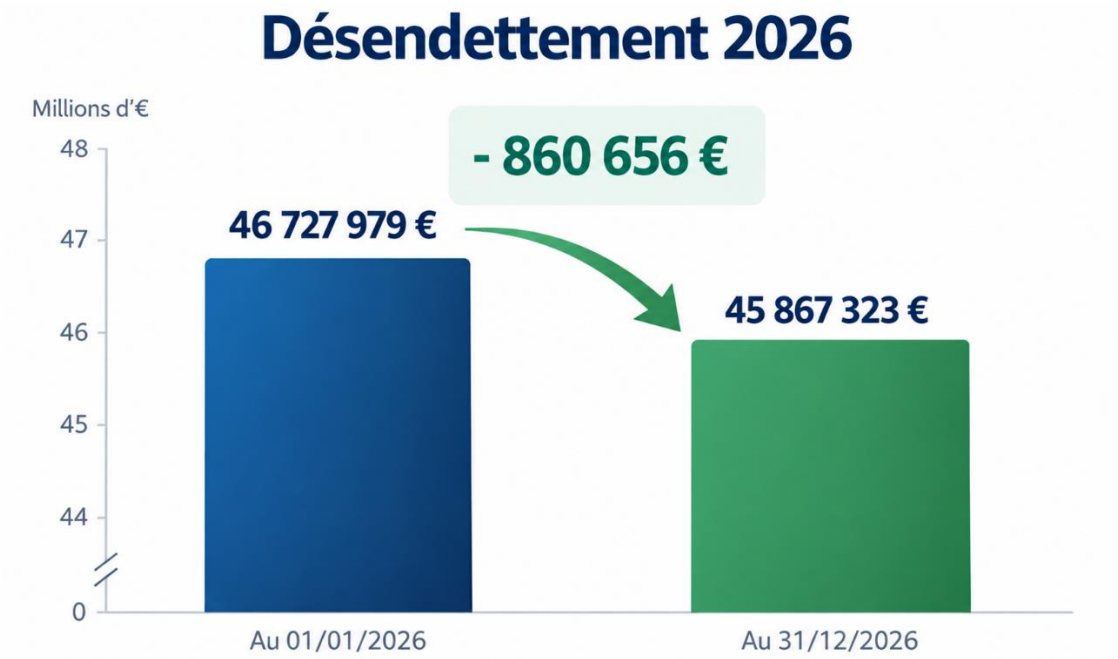

2.2. LES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE

2.2.1. DETTE PAR TYPE DE TAUX

Dette par type de taux	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	85,96 %	2,77 %
Variable	13,60 %	3,18 %
Livret A	0,44 %	2,89 %
Total	100,00 %	2,83 %

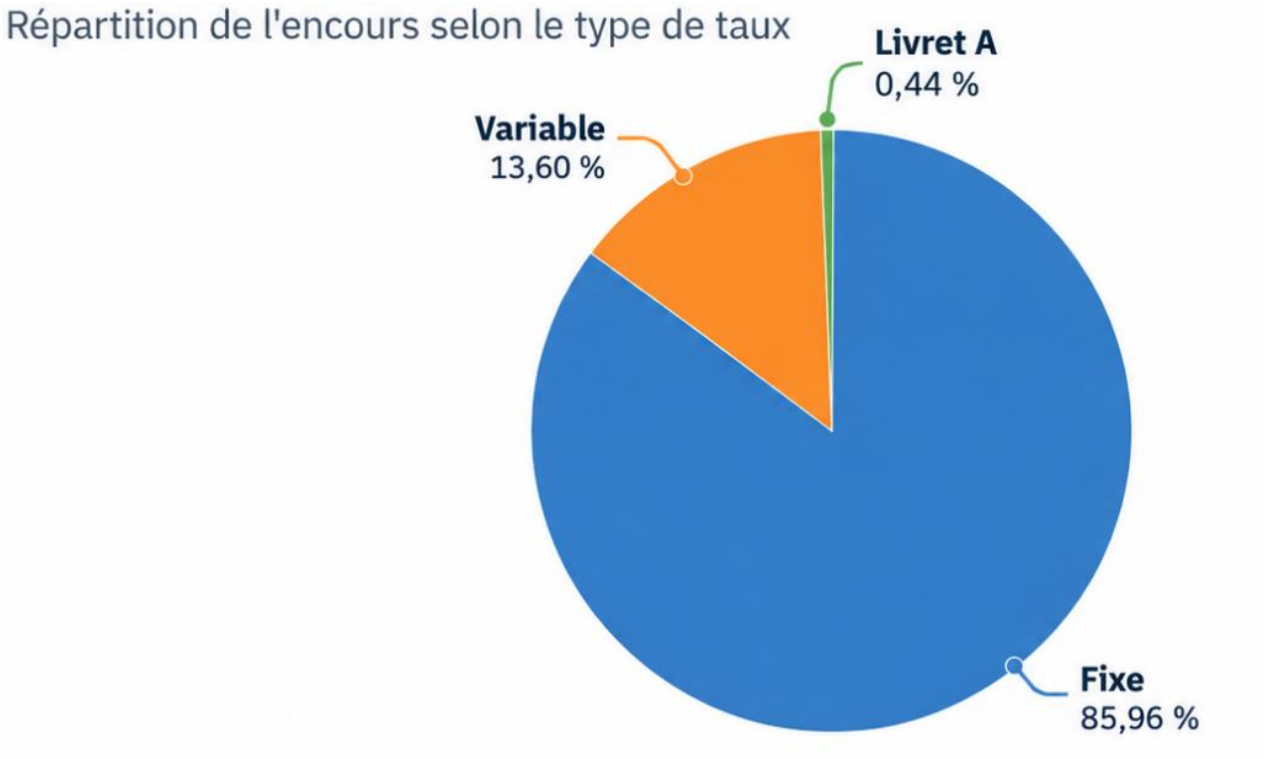

2.2.2. DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE (DITE GISSLER)

Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie. Elle propose un classement des emprunts selon leur degré de risque (1A pour les moins risqués à 6F).

La totalité de la dette communale est classée en catégorie « 1A », soit le niveau de risque le plus faible de la charte GISSLER.

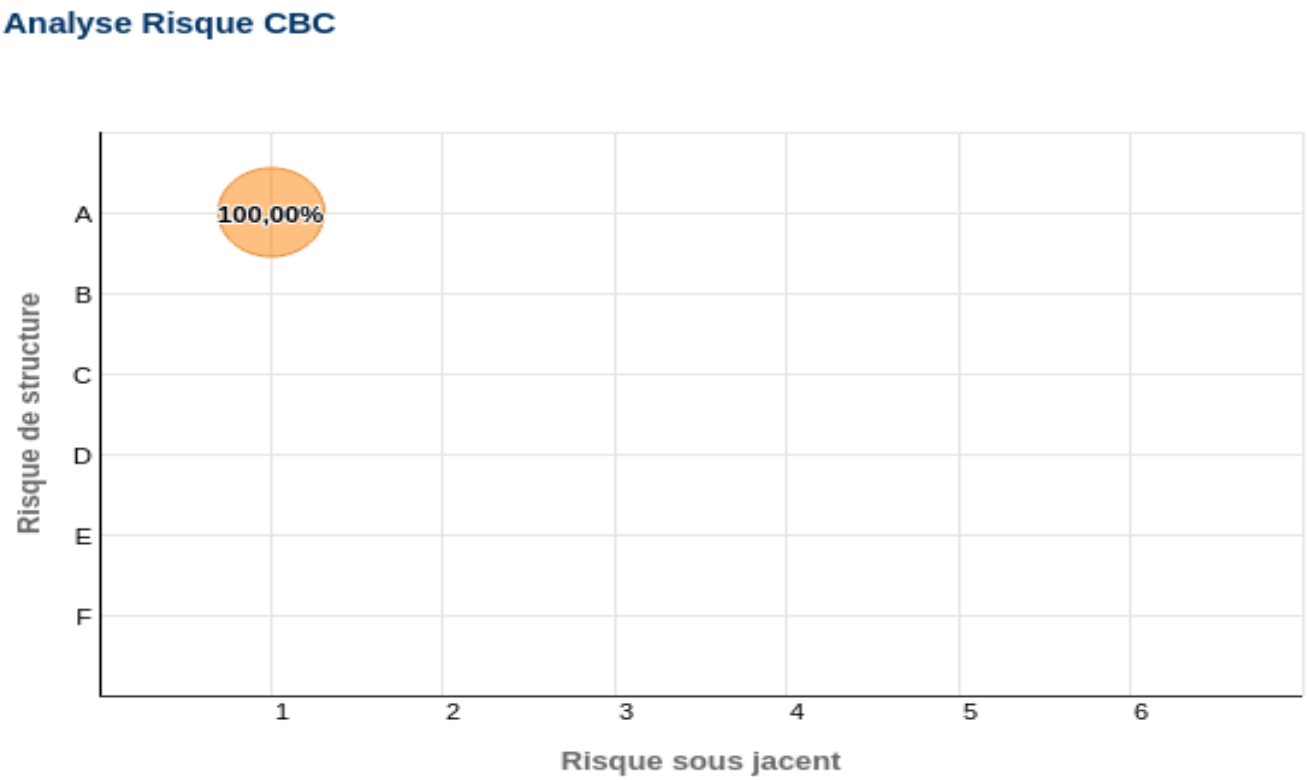

2.2.3. PROFIL D'EXTINCTION

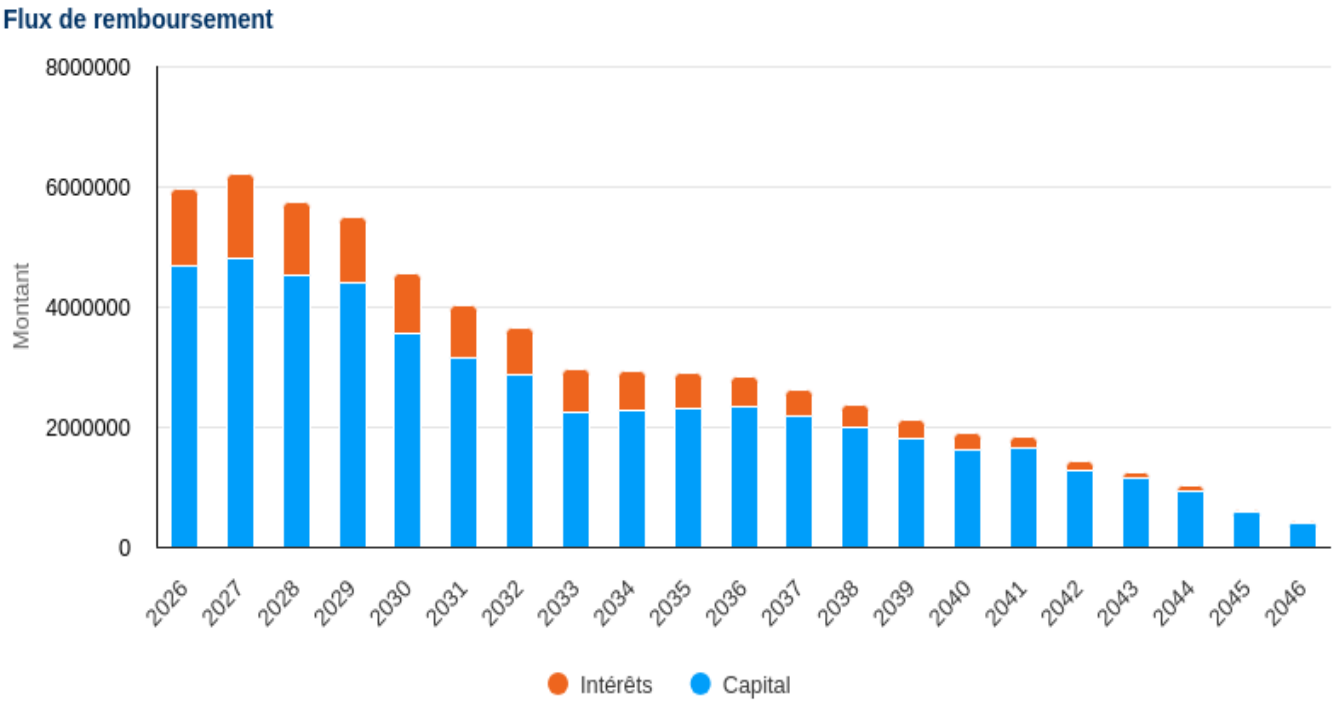

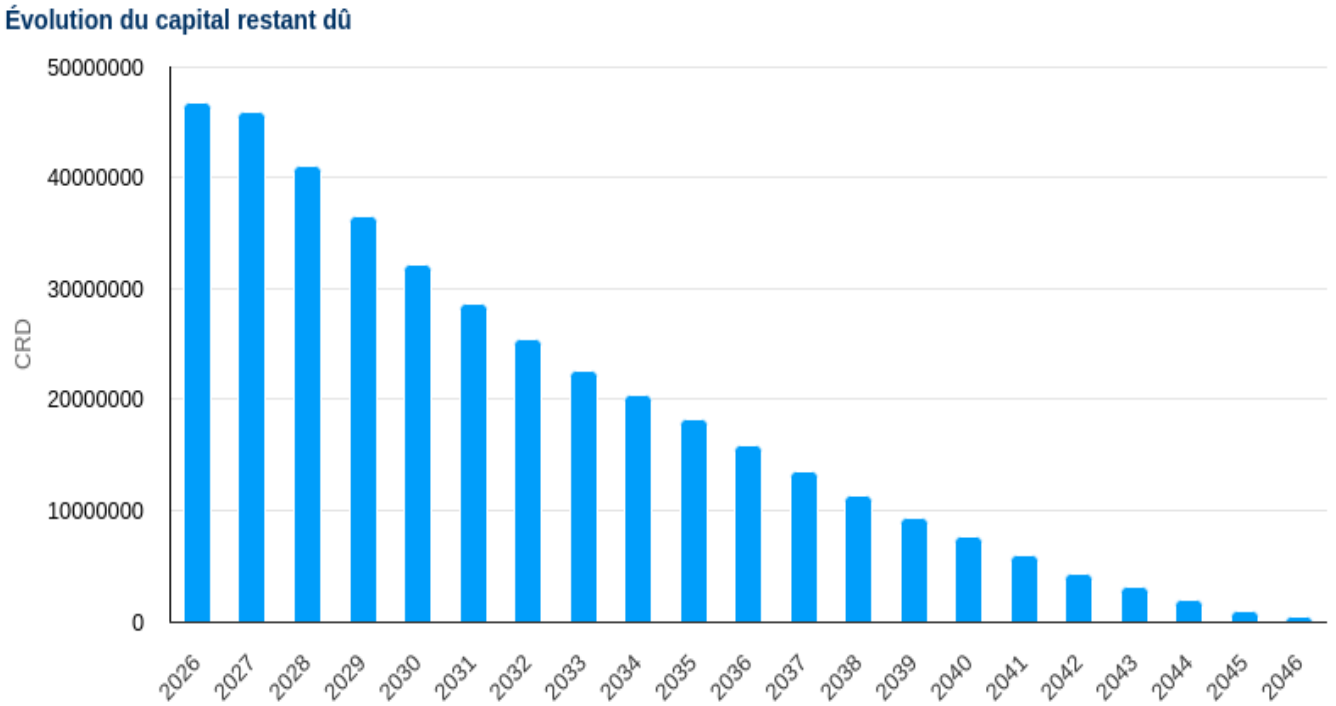

III. LES BUDGETS ANNEXES

Ces budgets retracent l'activité des régies communales chargées de l'exploitation d'un service public industriel et commercial (SPIC).

Ils doivent recenser l'intégralité des recettes et des dépenses nécessaires à l'exploitation du service et s'équilibrer par la participation des usagers sans apport du budget principal sauf dans de rares exceptions prévues par les textes.

- **LES PORTS**

Ce budget retrace financièrement l'exploitation et les travaux des ports de la Coudoulière et Méditerranée.

Sur ce budget, la dette s'établit à 3 085 704 €, entièrement classée 1A selon la charte GISSLER.

- **LES TRANSPORTS**

La subvention communale est prévue en stabilité à 500 000 €.

La dette s'établit à 121 989 €, entièrement classée 1A selon la charte GISSLER.

- **LES POMPES FUNEBRES**

L'objet de ce budget, particulièrement stable, est de répertorier les dépenses relatives à la création des caveaux et les recettes des ventes de concessions.

Aucun emprunt n'a été réalisé.